

Zone 30 Cité Bel Air

PRENEZ

LA

PAROLE

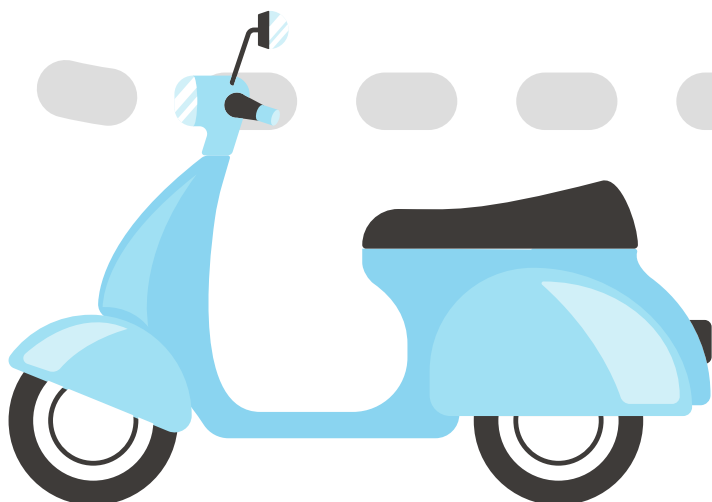
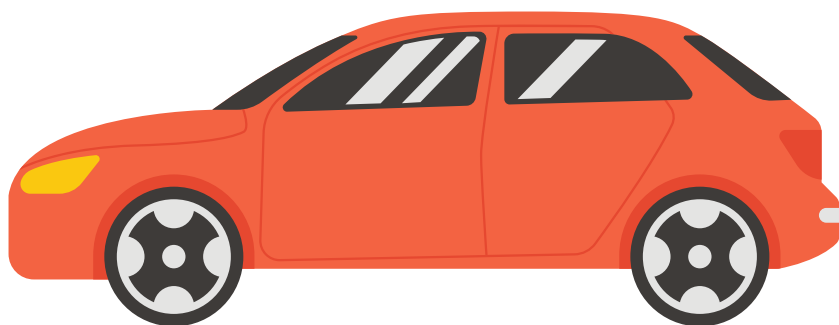
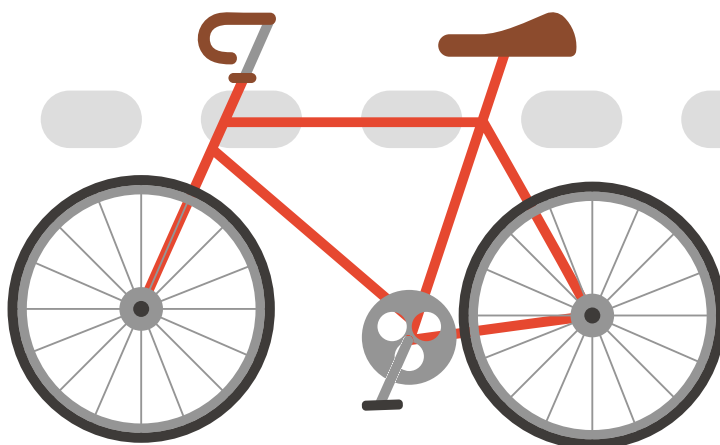


**PARTICIPATION
CITOYENNE**



Questionnaire à déposer en mairie ou à remettre à vos élus de quartiers

AVANT LE 15 NOVEMBRE 2021



ZONE

30

Lors de réunions publiques et rencontres avec les habitants, certains ont fait la proposition d'un passage en zone 30 de la Cité Bel Air.

Au regard des aménagements à venir dans le quartier, qui s'inscrivent dans l'amélioration du cadre de vie (parc urbain, jardin partagé, aménagement en faveur de mobilités douces...) nous revenons vers vous afin de connaître votre avis sur un passage global en Zone 30 de la Cité Bel Air.

Par ailleurs, suite à une concertation et au travail d'un Bureau d'étude spécialisé, un plan de circulation a été adopté en novembre 2004.

Comme proposé lors de la réunion du 8 octobre 2020, la municipalité souhaite savoir si vous êtes favorable à réouvrir la réflexion sur la réorganisation du premier plan de circulation.

Qu'est-ce qu'une zone 30 ?

Les zones 30 sont des zones de circulation où la vitesse maximum est abaissée à 30 km/h pour l'ensemble des usagers y circulant, c'est-à-dire les cyclistes et tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun.

Pourquoi mettre en place une zone 30 ?

L'objectif de ces zones 30 est de fluidifier la circulation entre les différents usagers de la route. Elles sont notamment mises en place auprès d'écoles ou de rues commerçantes pour augmenter la sécurité routière.

Afin de répondre au mieux à vos attentes, votre avis et vos propositions sur la circulation nous intéressent !

Vous êtes

- Une femme
 Un homme

Age

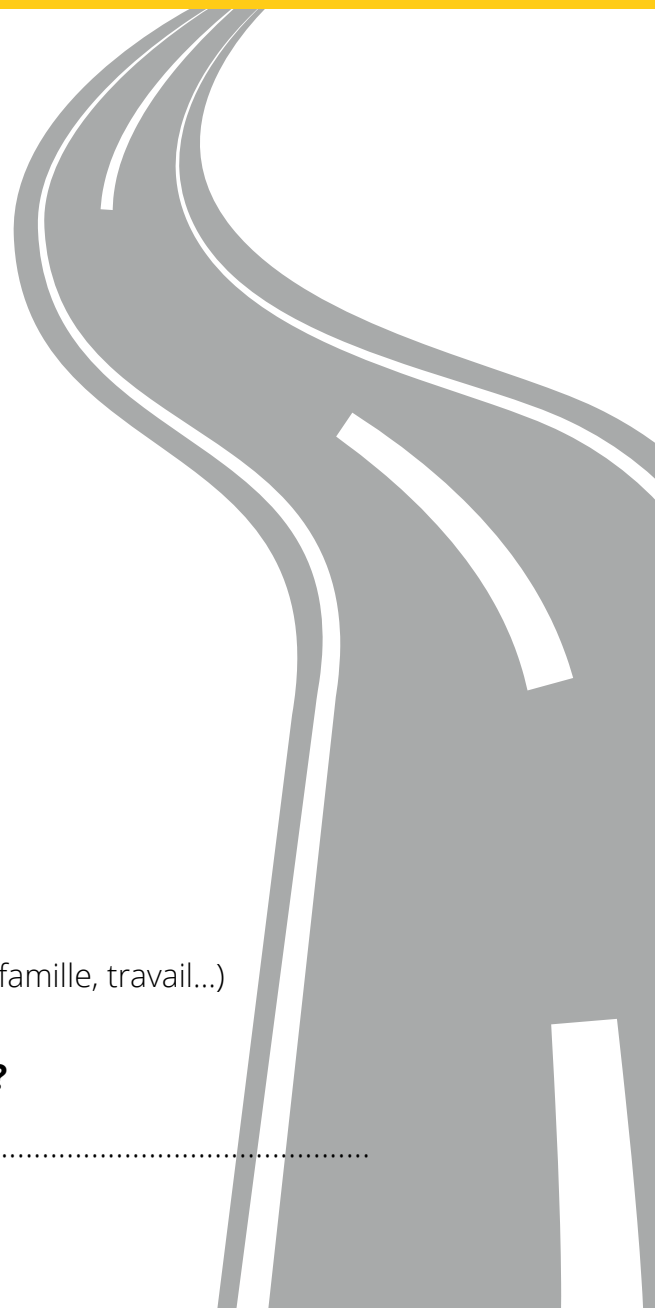
- 13-16 ans
 17-25 ans
 26-39 ans
 40-65 ans
 + 65 ans

Vous habitez à la Cité Bel Air depuis... :

- Moins de 5 ans
 Entre 5 et 15 ans
 Plus de 15 ans
 Je n'y habite pas mais m'y rends régulièrement (école, famille, travail...)

Quelle est votre adresse (nom de la rue a minima) ?

.....



Comment vous déplacez-vous le plus souvent au sein du quartier ?

- A pied ou en fauteuil roulant
- A vélo ou en trottinette
- En deux roues motorisées
- En voiture

Pensez-vous qu'il y ait des problèmes liés à la circulation dans votre quartier ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquels ? (cochez les trois problèmes les plus récurrents selon vous)

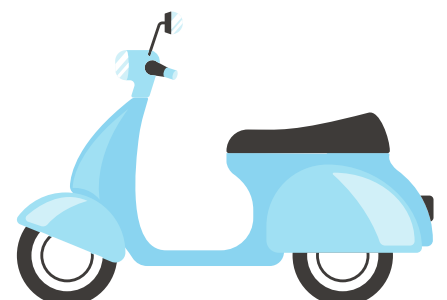
- Manque de visibilité pour les conducteurs
- Insécurité routière
- Trafic important
- Non-respect du code de la route
- Danger pour les piétons et cyclistes
- Manque de stationnements
- Vitesse de circulation des voitures
- Autres, précisez.....

Pour vous, la mise en place d'une zone 30 dans la cité Bel Air serait :

- Prioritaire
- Intéressante
- Sans intérêt
- Cela vous est égal

Qu'attendriez-vous en priorité d'une zone 30 dans la cité Bel Air ? (cochez les trois priorités majeures selon vous)

- Diminution du bruit et de la pollution dans le quartier
- Amélioration de la visibilité pour les conducteurs
- Réduction de la distance de freinage et d'arrêt
- Augmentation du sentiment de sécurité des piétons et cyclistes
- Réduction du trafic
- Rien
- Autre, précisez.....





Selon vous, dans la rue, on doit privilégier (numérotez par ordre de préférence de 1 à 5) :

- La convivialité
- La sécurité routière
- La fluidité
- Le stationnement
- La santé (pollution, bruit...)
- La circulation en mode doux (vélo, trottinettes...)
- Le partage des usages (covoiturage, vélos partagés...)

Vos commentaires et suggestions concernant la mise en place d'une zone 30 et la circulation dans la cité Bel Air :

.....
.....

Seriez-vous favorable à ce qu'une réflexion plus globale sur le plan de circulation de la Cité Bel Air soit de nouveau engagée ?

- Oui
- Non

Si vous souhaitez être informé(e) des suites de ce projet, ou souhaitez vous investir dans votre quartier, merci de nous indiquer :

Nom

Prénom

E-mail

Téléphone (si vous n'avez pas d'e-mail)

- "Je consens à ce que Boulazac Isle Manoire utilise les données recueillies dans ce questionnaire pour recevoir la newsletter de la commune sur la participation citoyenne".

Les informations demandées dans ce formulaire, sont recueillies pour alimenter le travail sur la zone 30 sur la Cité Bel Air. La base légale du traitement est la réalisation d'une mission de service public. Les données collectées seront communiquées aux élus concernés et aux services de la Mairie. Les données sont conservées pendant 1 an. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer vos droits en remplissant le formulaire dédié auprès de la mairie (contacter participation@boulazacislemanoire.fr) ou en contactant le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits : ATD 24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr